

# SITEVI

Le salon International  
des filières viticole, vinicole,  
arboricole et oléicole

28>30  
NOVEMBRE  
2023

MONTPELLIER



## GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

## HALL B6



## **Vous êtes inscrit comme exposant au SITEVI 2023.**

Ce document a pour but de vous accompagner dans votre préparation et votre participation au salon.

Merci d'y porter la plus grande attention et de transmettre à vos fournisseurs et sous-traitants l'ensemble des informations dont ils pourraient avoir besoin.

Le service logistique du SITEVI reste à votre disposition pour toute information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Merci de nous adresser vos demandes par E-mail à l'adresse suivante : [fabrice.digle@comexposium.com](mailto:fabrice.digle@comexposium.com)

### **1) Présentation du Hall B6**

- a) Plan de situation
- b) Descriptif du Hall B6

### **2) Planning – dates clés**

- a) Montage – ouverture -démontage
- b) Validation des plans de stand
- c) Commandes techniques

### **3) Prestations techniques**

- a) Energie
- b) Fluides eau
- c) Elingues

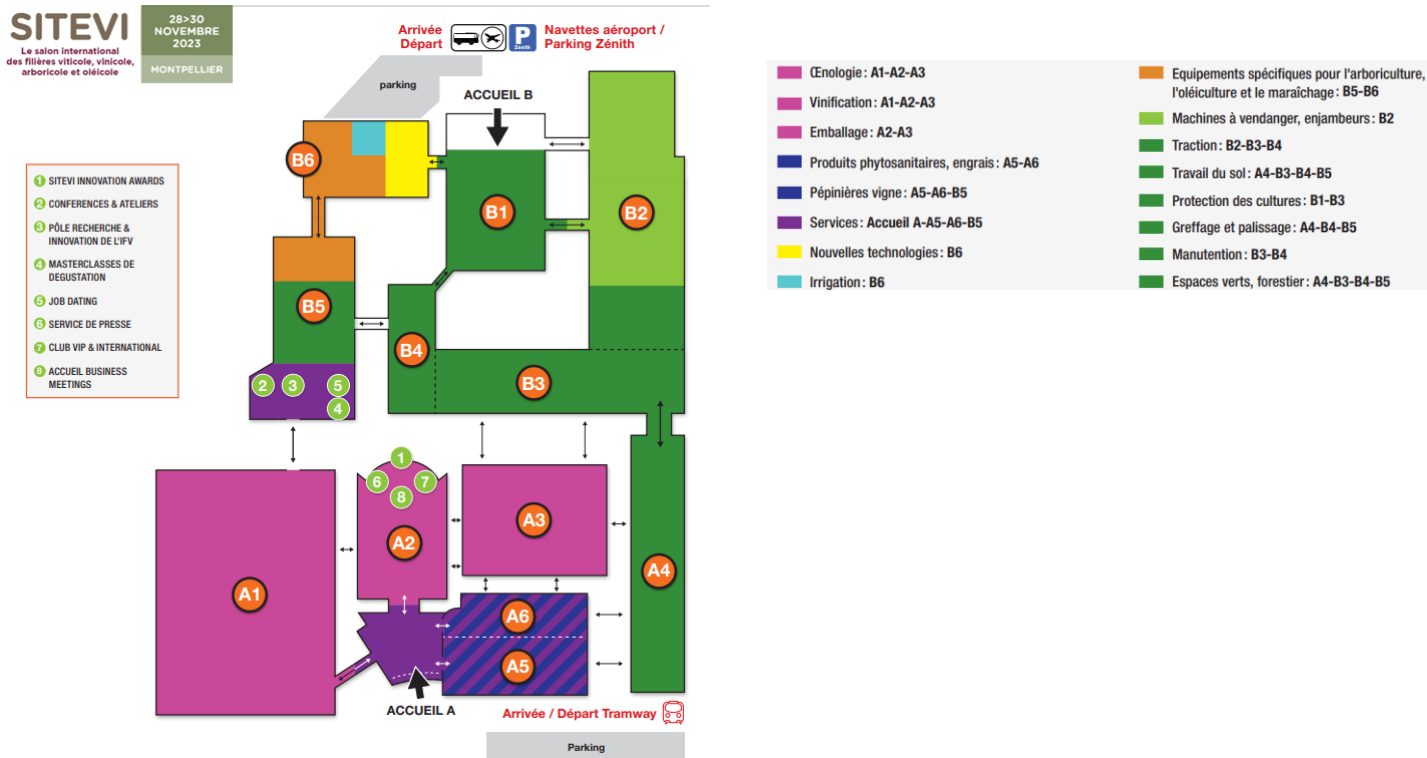
### **4) Règlement d'architecture**

### **5) Les appareils de cuisson ou de remise en température**



## 1) PRESENTATION HALL B6

### a. Plan de situation



### b. Descriptif du Hall B6

Le Hall B6 est un bâtiment de 2800,00 m<sup>2</sup> (70,00 m de long x 40,00 m de large). Il est relié aux Halls B1 et B5 et se situe à proximité de l'Accueil visiteurs B.

Sa structure est conçue pour ne pas avoir de poteau intermédiaire grâce à sa travée unique d'une largeur de 40,00 m.

#### Equipements :

- Rampes d'accès
- Eclairage général et de sécurité
- Sonorisation
- Structure montée sur plancher dont la charge admissible est limitée à 500 kg/ m<sup>2</sup>  
**LES ENGINES MOTORISÉS Y SONT INTERDITS** (nacelles, chariots élévateurs, ...)
- Equipement de chauffage
- Habillages périphériques en panneaux PVC rigides
- **ELINGAGE ET STRUCTURES SUSPENDUES INTERDITES.**
- Toutes les structures de stand ainsi que la signalétique devront être autoportées.



## 2) PLANNING – DATES CLES

### a. Montage – Ouverture - Démontage

|           | Stands nus   | Dates                 | Horaires Exposants | Horaires de mise sous tension |  |
|-----------|--|-----------------------|--------------------|-------------------------------|--|
|           |  |                       |                    | Intermittent                  | Permanent                              |
| MONTAGE   | Stands nus<br>Stands équipés <sup>(1)</sup> : Clé en main,<br>Basic, Tente Garden et Espace<br>Réceptif    | Jeudi 23 novembre     | 7h00 – 19h00       | Intermittent                  | 25/11/23 à 7h00 au<br>30/12/23 à 23h00 |
|           |  | Vendredi 24 novembre  |                    |                               |  |
|           |  | Samedi 25 novembre    |                    | 07h00 – 19h00                 |  |
|           |  | Dimanche 26 novembre  |                    | 07h00 – 22h00                 |  |
| OUVERTURE |  | Lundi 27 novembre     | 7h00 – 24h00       | 07h00 – 19h00                 |  |
|           |  | Mardi 28 novembre     | 7h00 – 19h00       | 07h30 – 19h00                 |  |
|           |  | Mercredi 29 novembre  | 7h30 – 19h00       | 19h00 – 23h00                 |  |
| DÉMONTAGE | Stands nus<br>Stands équipés <sup>(2)</sup> : Clé en main,<br>Basic, Tentes Garden et Espaces<br>Réceptifs | Jeudi 30 novembre     | 18h00 – 24h00      |                               |  |
|           |  | Vendredi 1er décembre | 7h00 – 19h00       |                               |  |
|           |  | Samedi 2 décembre     | 7h00 – 14h00       |                               |  |

<sup>(1)</sup> Pour les stands équipés, la livraison des stands sera effectuée le samedi 25 novembre 2023 à partir de 8h00.

<sup>(2)</sup> Tous les stands équipés (stands Basic, Clé en main, tente Garden et Espace réceptif) seront démontés à partir du **jeudi 30 novembre 2023** par les prestataires de l'organisateur. Par conséquent, **les exposants sont priés de retirer leurs marchandises et effets personnels le soir de la fermeture, entre 18h30 et 21h00**

### b. Validation des plans de stands

Les projets de stands devront être soumis pour approbation au plus tard le **27 septembre 2023 à**

#### DECOPLUS



+33 (0)9 67 78 93 85



[w.decoplus@free.fr](mailto:w.decoplus@free.fr)

### c. Commandes techniques (électricité, eau,...)

La distribution jusqu'à votre stand de l'énergie et des fluides est assurée sous le plancher du bâtiment jusqu'au point de sortie que vous nous aurez préalablement indiqué.

C'est pourquoi il est nécessaire de bien anticiper la validation des commandes techniques ainsi que la transmission des plans indispensables au bon positionnement de ces dernières.



**COMMANDES TECHNIQUE AVEC PLANS AVANT LE 3 NOVEMBRE 2023.**

Passé cette date chaque commande fera l'objet d'une étude de faisabilité.



### 3) PRESTATIONS TECHNIQUES

---

La Boutique en ligne de votre Espace Exposant sera accessible début juillet.

Vous serez alors en mesure de passer vos commandes techniques.

<https://event.sitevi.com/2023/>

#### a) Energie (alimentation, distribution)

Les prestations électriques proposées sont identiques à celles des autres halls.

#### b) Fluides (eau, internet, ...)

Ce type de prestation est sujet à étude par les services techniques de OCCITANIE EVENTS selon votre implantation dans le hall.

#### c) Elingues



**COMPTE TENU DE LA STRUCTURE DU BÂTIMENT  
L'ÉLINGAGE N'EST PAS AUTORISÉ.**

Toutes les structures de stand ainsi que la signalétique devront être autoportées.

#### Besoins d'information complémentaires ?

Contactez le Parc des Expositions de Montpellier

#### SERVICE EXPOSANTS :

@ [regiesitevi@spl-occitanie-events.com](mailto:regiesitevi@spl-occitanie-events.com)

☎ +33 (0)4 67 17 68 58

#### SERVICE FACTURATION ET REGLEMENT :

@ [sitevi@spl-occitanie-events.com](mailto:sitevi@spl-occitanie-events.com)

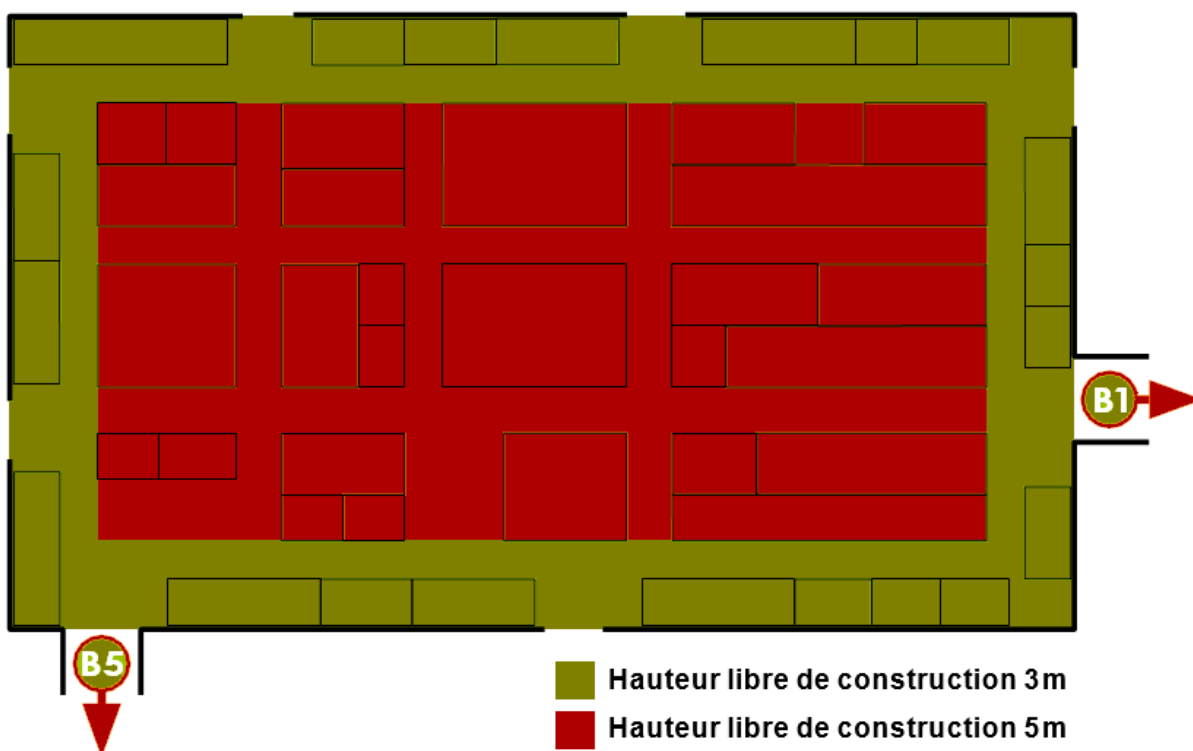
☎ +33 (0)4 67 17 68 54



## 4) REGLEMENT D'ARCHITECTURE



**Le Hall B6** comporte une restriction de hauteur libre de construction pour les stands implantés en périphérie du hall et dont la hauteur maximale est limitée à 3,00 m et ce sur une profondeur de 6,50 m.



Dans tous les cas, chaque projet devra être soumis au **Service Architecture du SITEVI**, qui autorisera, ou non, la réalisation sur le site. Tout projet qui ne respecterait pas les règles fixées sera refusé et à fortiori, tout stand monté sans accord du Service Architecture pourra être démonté, aux frais de l'exposant. Aucun accord passé entre exposants ne sera autorisé, seul l'organisateur ou **DECOPLUS** sera habilité à pouvoir déroger après une demande écrite.

Service Architecture du SITEVI

**DECOPLUS**



+33 (0)9 67 78 93 85



[w.decoplus@free.fr](mailto:w.decoplus@free.fr)



Les projets des stands devront être soumis au plus tard le **27 septembre 2023**.



## 4) REGLEMENT D'ARCHITECTURE

Les constructions des stands doivent être effectuées en tenant compte des hauteurs et retraits suivants :

### Hauteurs de construction

- Cloisons mitoyennes hauteur maximum autorisée 2,50 m à partir du sol du bâtiment.
- Hauteur de construction maximum de 5,00 m de hauteur à partir du sol du bâtiment, 3,00 m pour les stands en périphérie du hall.

**Aucun accord entre les stands voisins ne pourra être accepté.**

### Ouvertures sur allées

Tout aménagement en façade devra respecter une ouverture égale à 50 % sur chacune des faces donnant sur une allée de circulation, dans la limite de 8,00 m de fermeture maximum.

Tout aménagement de façade devra être soumis à l'approbation de l'organisation.

La mise en place de structures transparentes, permettant de visualiser clairement l'intérieur du stand (verre, textiles transparents...) pourra être considérée comme des cloisons ouvertes.

Le positionnement et le type de matériaux utilisés devront être précisés, pour acceptation du projet. La hauteur sera limitée à 2,50 m en bordure d'allée.

### Retraits

L'édification des stands doit être réalisée en tenant compte des prescriptions suivantes :

- Toute construction ou élément de décor supérieur à 2,50 m doit respecter un retrait de 1,00 m avec le stand voisin et les allées.



**LES MEZZANINES NE SONT PAS AUTORISÉES DANS LE HALL B6**

### Enseignes / Pont lumière autoporté :

- L'enseigne doit se situer dans un espace compris entre 2,50 m et 5,00 m du sol.
- Les ponts lumière autoportés ne doivent pas dépasser la hauteur de 5,00 m par rapport au sol du bâtiment (hauteur limitée à 3 m pour les stands implantés en pourtour du hall). L'enseigne et la structure autoportée doivent être intégrées dans les limites du stand et respecter un retrait de 1,00 m par rapport aux stands voisins.
- Les oriflammes devront respecter un retrait de 1,00 m avec les stands voisins et ne devront pas empiéter dans les allées.
- Les lumières à éclat et les gyrophares sont interdits.



**L'ÉLINGAGE ET LES ACCROCHES À LA CHARPENTE NE SONT PAS AUTORISÉS DANS LE HALL B6**



## 5) LES APPAREILS DE CUISSON OU DE REMISE EN TEMPÉRATURE

---

Les appareils de cuisson ou de remise en température sont interdits à l'intérieur des chapiteaux, tentes et structures.



**L'UTILISATION DE GAZ A L'INTÉRIEUR DU HALL B6 EST  
FORMELLEMENT INTERDITE**

**Besoin d'aide : [sitevi@comexposium-services.com](mailto:sitevi@comexposium-services.com)**